

**MARCHE RELATIF A LA PRESTATION DE FOURNITURE ET
ACHEMINEMENT DE GAZ POUR UN ETABLISSEMENT
D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES**

Ce dossier comprend les pièces suivantes :

1 - Règlement de la consultation (RC),

2 - Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) (arrêté du 19 janvier 2009 dans sa version consolidée du 26 janvier 2016 (NOR : ECEM0816423A disponible sur le site internet LEGIFRANCE),

3 - Cahier des Clauses Techniques et Particulières (CCTP)

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

A - SERVICE ACHETEUR :

EHPAD LES COLLINES

13 Rue Gounod

68 400 RIEDISHEIM

B - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

~~Jeudi~~ Lundi 15 septembre 2019 à 16 heures

Le présent RC comporte 5 feuillets numérotés de 2 à 6.

I – PROCEDURE UTILISEE

La consultation est passée sous la forme d'une mise en concurrence par procédure adaptée, en application des articles 28 et 40-II du code des marchés publics.

La présente consultation est passée après marché à procédure adaptée.

Après analyse des offres, la consultation peut donner lieu à négociations avec un ou plusieurs candidats. Celle-ci pourra prendre la forme d'une audition, ou d'un échange téléphonique. A l'issue de cette phase, l'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue. (Fonction des critères d'attribution)

L'offre qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations et leur montant quand la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

II – OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation porte sur la prestation de services suivante :

FOURNITURE ET ACHEMINEMENT DE GAZ NATUREL POUR L'EHPAD «LES COLLINES».

Le présent marché concerne la fourniture et l'acheminement de gaz naturel pour un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Il est demandé un contrat unique présentant le prix de la fourniture d'une part et l'acheminement d'autre part.

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le site :

<https://www.e-marchespublics.com/>

~~<https://www.marches-securises.fr>~~

Sur le site de l'établissement :

<https://ehpad-les-collines.fr/>

~~Il peut être obtenu gratuitement par mail à l'adresse ci-dessous :~~

~~directeur-les-collines@orange.fr~~

III– PRESENTATION DES OFFRES

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- 1) La lettre de candidature (imprimé DC 1).
- 2) La déclaration du candidat (imprimé DC 2), dûment remplie et signée

3) Une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée, attestant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

a) En application du code des marchés publics, le candidat, si son offre est retenue, devra fournir à l'EHPAD l'état annuel des certificats reçus (imprimé NOTI 2 – photocopie certifiée conforme). Cet imprimé devra, dans ce cas, être fourni dans un délai de sept jours après réception par le candidat d'un courrier ou d'une télécopie l'avisant que son offre a été retenue.

b) Le candidat peut, s'il le désire, fournir directement l'imprimé NOTI 2 dès l'établissement de son offre.

N.B. : Les imprimés DC 1, DC 2, DC 3 et NOTI 2 peuvent être téléchargés sur le site internet du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique economie.gouv.fr (rubrique marchés publics et formulaires).

L'imprimé NOTI 2 peut être remplacé par les certificats fiscaux et sociaux suivants :

→ Les certificats attestant la déclaration et le paiement des impôts (impôt sur le revenu ou sur les sociétés, T.V.A.), délivrés par les centres des impôts, recettes des impôts et trésoreries à partir de la liasse n° 3666.

→ Les certificats attestant le paiement des cotisations sociales, délivrés par l'U.R.S.S.A.F., les caisses de sécurité sociale ou autres organismes compétents.

→ Le cas échéant, le certificat attestant le paiement des congés payés, délivré par la caisse de congés payés.

4) Une liste de références clients actuelles pour des prestations de services de mêmes natures, avec indication des personnes à contacter.

5) L'attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation visée aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du code du travail.

6) L'acte d'engagement (imprimé DC 3), dûment complété et signé, accompagné du tableau d'offre de prix en annexe sur lesquels le candidat établira son offre et de la documentation technique présentant son offre.

IV - CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES

A - MISE SOUS PLI -

Les propositions sont rédigées en langue française. Les offres seront présentées obligatoirement sous pli cacheté. L'enveloppe extérieure portera l'adresse suivante :

EHPAD LES COLLINES

13 Rue Gounod 68 400 RIEDISHEIM

68-400-RIEDISHEIM

Elle comportera la mention suivante :

“MISE EN CONCURRENCE PAR PROCEDURE ADAPTEE – FOURNITURE GAZ”.

Elle contiendra :

→ Les pièces administratives visées au IV-1 à IV-5 ci-dessus.

→ L'offre du candidat visée au IV-6 ci-dessus.

N.B : La procédure utilisée étant celle de la mise en concurrence par procédure adaptée, la présentation sous double enveloppe n'est pas nécessaire.

Les propositions sont rédigées en langue française.

Avant le jour et l'heure inscrit sur la première page du présent règlement de la consultation sur place ou par tout moyen faisant date et heure certaine de réception et garantissant la confidentialité.

Les dossiers qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

B - REMISE DES OFFRES -

Les offres devront parvenir à l'adresse indiquée selon l'une des procédures suivantes :

- ◆ par pli recommandé avec avis de réception postal,
- ◆ par remise contre récépissé aux horaires d'ouverture de l'accueil de l'EHPAD (soit entre 9h à 12H et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi),
- ◆ par mail à l'adresse suivante : directeur-les-collines@orange.fr avec mention en objet : MARCHE GAZ 201996

Dans l'un ou l'autre cas, elles devront parvenir avant le **Lundi 2 septembre 2019 à 16 heures**

~~Jeudi 15 septembre 2016 à 16 heures.~~

V – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 15 jours à compter de la date limite de réception des offres, soit le ~~30 septembre 2016~~ 17 septembre 2019

VI – CRITERES DE CHOIX DES OFFRES

Les critères de choix des offres et leurs coefficients de pondération seront les suivants :

- | | | |
|---|---|------|
| ❶ | La valeur technique (documentation technique, organisation, matériels...) | 10 % |
| ❷ | Le coût de la prestation (tableau d'offre de prix à compléter) | 80 % |
| ❸ | Organisation et moyens humains mis en œuvre pour répondre au suivi du contrat | 10 % |

VII - RENSEIGNEMENTS

Tout renseignement peut être obtenu auprès de :

- Madame Sylvie SEILER, directrice

Tél. : 03 89 ~~32 50 24~~ (ou au ~~03 89~~ 42 27 35)

Mail : directeur-lescollines@orange.fr

VIII - MODE DE REGLEMENT

Le mode de règlement choisi par la personne publique est le paiement sans mandatement préalable ou paiement par mandat administratif.

Le délai de règlement contractuel est fixé à 30 jours à partir de la date de réception de la facture par l'EHPAD.

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Etabli en application du code des marchés publics

PRESTATION DE FOURNITURE ET ACHEMINEMENT DE GAZ POUR UN ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES

La procédure de consultation utilisée est celle de la mise en concurrence par procédure adaptée des articles 28 et 40-II du code des marchés publics.

Le présent CCTP comporte 4 feuillets numérotés de 7 à 10.

Article 1 – Consommation et Coordonnées site de livraison et d'utilisation du gaz

NOM DU SITE	EHPAD LES COLLINES
ADRESSE	13 Rue Gounod
CP	68 400
VILLE	RIEDISHEIM
N° PCE	GI116243
CAR	515-561 000 kWh
PROFIL TYPE H	PROFIL P016

Le point de comptage et d'estimation correspond au point physique d'un poste de livraison où sont placés les équipements de mesure pour déterminer les quantités livrées. Les références du PCE sont attribuées par le gestionnaire du réseau de distribution (GRD).

Article 2 – Engagement de consommation

L'offre ne devra contenir aucun engagement de consommation, aussi bien minimum que maximum. Il ne pourra y avoir de pénalité sous quelque forme qu'elle soit si la consommation annuelle n'est pas identique à l'estimation de consommation.

Article 3 – Données techniques

L'offre devra comprendre la prestation de base du GRD : fourniture, pose, entretien et renouvellement des équipements de comptage et de détente pour un compteur de débit inférieur à 16 m³/h.

Si toutefois, des modifications devaient intervenir ultérieurement une description pour un poste de livraison supérieur ou égal à 16 m³/h est demandée également dans l'offre.

Le titulaire doit détenir une autorisation de fourniture de gaz naturel aux clients non domestiques assurant une mission d'intérêt général, délivrée par le ministre chargé de l'énergie, par application des articles L443-1 et suivants du code de l'énergie.

Article 4 – Prix

Le prix du gaz comprend :

- un prix fixe mensuel d'abonnement,

- un prix qui varie en fonction des consommations de gaz : **prix garanti fixe 36-18 mois (€/KWH).**

L'évolution de l'acheminement devra être intégrée dans le prix du marché, Abonnement et KWH, avec mention expresse. Aucune évolution de prix ne sera acceptée.

Les prix comprennent la fourniture et l'acheminement du gaz naturel jusqu'au compteur.

Article 5 – Modalités de facturation et de règlement

Les factures ~~en double exemplaire~~ seront envoyées à l'adresse suivante :

EHPAD LES COLLINES

13 Rue Gounod

68 400 RIEDISHEIM

Les factures seront réglées selon les modalités de paiement précisées dans le tableau ci-dessous :

Modalités de règlement	Paramètres
Moyen de paiement	Paiement sans mandatement préalable ou mandat administratif au choix du fournisseur
Délai de paiement	30 jours à réception de la facture
Rythme de facturation	Mensuel

Les factures mensuelles sont estimatives avec une régularisation annuelle ou semestrielle selon le choix du fournisseur. Cette régularisation devra toutefois intervenir au plus tard le 31 décembre de chaque année.

Article 7 – Durée du marché

Le marché est conclu pour une période ferme de **36-18 mois à compter du 1er Janvier 2017-2020**

Article 8 – Négociation

Le pouvoir adjudicateur du marché pourra, s'il l'estime nécessaire, engager des négociations.

Article 9 – Présentation des candidatures et des offres.

Les candidats auront à produire dans une enveloppe cachetée, les pièces ci-dessous définies, rédigées en langue française :

- **Eléments nécessaires à la sélection des candidatures :**
 - ✓ une lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants,
 - ✓ une déclaration sur l'honneur datée et signée attestant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics,
 - ✓ si le candidat est admis au redressement judiciaire au sens de l'article L620.1 du code de commerce, ou à une procédure équivalente régie par un

droit étranger, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet l'autorisant à poursuivre son activité pendant la durée prévisible du marché (l'absence d'information sur cet aspect, vaut déclaration implicite que le candidat n'est pas en redressement judiciaire),

✓ tout document contrôlable prouvant la capacité professionnelle du candidat à réaliser les prestations envisagées (références, certificats de qualification professionnelle, certificats de capacité émanant d'autres clients...).

Sur décision de l'EHPAD, les dossiers incomplets pourraient être complétés dans le délai qu'il prescrit.

- **Ordre de priorité et éléments nécessaires aux choix de l'offre :**

- ✓ l'acte d'engagement
- ✓ Le présent document dument signé
- ✓ le tableau prix complété,
- ✓ un dossier technique précisant les services disponibles, l'organisation et les moyens humains mis en œuvre pour répondre au suivi du contrat.